

ÉLÉMENTS EXPLICATIFS BUDGET PRINCIPAL 2025

Le budget primitif M57 proposé s'inscrit dans la suite du débat et du rapport d'orientations budgétaires. L'annexe 2 de ce rapport présentait notamment en détail les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 93 162 522 euros.

Dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 correspondant aux charges à caractère général s'établit à 14 996 020 € soit une baisse de -3,7 % par rapport à 2024

Le chapitre 012, correspondant aux charges de personnel, **s'établit à 6 159 100 €** en baisse de 0,7 % entre 2024 et 2025. Le chapitre 012 représente 6,61 % des dépenses totales de fonctionnement, contre 6,97 % en 2024.

Le chapitre 014, relatif aux atténuations de produit, **s'élève à 30 778 318 €**, en hausse de 2,30% par rapport à 2024, dont environ 9,7 millions d'euros de péréquation (FNGIR et FPIC), environ 13,4 millions de reversements de fiscalité aux communes (attributions de compensation) et 6,8 millions de dotation de solidarité communautaire versée aux communes avec le nouveau bonus gymnase. La nouveauté de 2025 est le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) institué par la loi de finances de 2025 et qui constitue un fonds de participation des collectivités territoriales au redressement des comptes de la France. La CCPA devrait y contribuer au maximum pour 764 000€

Le virement à la section d'investissement, **le chapitre 023, est de 27 268 634,67 €** en nette augmentation par rapport à l'année dernière (+15,25 %). S'y ajoutent les amortissements, au **chapitre 042**, pour **6 111 000 €**.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, **s'établit à 7 723 637 €**. Il comprend notamment la cotisation au SDIS (1 773 000 €, soit +1,18 %) et le versement de 647 000 € au budget zones d'activités pour permettre la clôture de la zone d'activités de la Bassette (déficit final).

Les frais financiers, **au chapitre 66**, sont en baisse, passant de 64 153 € à 58 812 € ce qui est normal puisque la collectivité n'a pas conclu de nouvel emprunt en 2024. Le montant des intérêts de la dette diminue d'années en années.

Recettes de fonctionnement

La reprise des résultats de fonctionnement des années antérieures, au **chapitre 002**, s'élève à **23 914 560 €**.

Le chapitre 70, correspondant aux produits des services, est doté de **772 400 €**, soit +9,7% par rapport à 2024. Le produit attendu de la redevance spéciale augmente.

Le chapitre 73, correspondant aux impôts et taxes, représente **52 021 585,00 €**, soit 56 % des recettes totales.

Le chapitre 74, des dotations et subventions, s'élève à **15 612 857 €**. Il comprend la DGF pour environ 3,35 millions d'euros, la revente des déchets valorisables pour 2,37 millions d'euros, les allocations compensatrices de CVAE, CFE et TH pour 9,2 millions d'euros, le reste étant composé des subventions de fonctionnement reçues pour environ 700 000 €.

Dépenses d'investissement

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à hauteur de **49 240 826 €** soit +4,0 % par rapport à 2024.

Le report du déficit, au **chapitre 001**, s'élève à **2 918 799 €**.

Le chapitre 041, des opérations patrimoniales, s'élève à **3 320 000 €**.

Le chapitre 16, correspond aux remboursements en capital des emprunts passe de **1 029 680 €** à **1 002 650 €**.

Les subventions d'équipement versées, **au chapitre 204**, intègrent notamment les fonds de concours versés et les subventions liées à l'habitat ; elles s'élèvent à **12 375 000 €**.

Le chapitre 21 des immobilisations corporelles s'établit à **3 918 551 €** ; et le **chapitre 23** des immobilisations en cours à **18 336 969 €**.

Recettes d'investissement

Il n'y a pas de report de l'excédent, au **chapitre 001**.

Le virement de la section de fonctionnement, déjà évoqué dans les dépenses de fonctionnement, s'élève à **27 268 634,67 €** au **chapitre 021**. Il en est de même pour les amortissements, au **chapitre 040** pour **6 111 000 €**.

Le FCTVA, au **chapitre 10**, est estimé à **600 000 €**.

Les subventions d'investissement à percevoir par la CCPA inscrites au **chapitre 13** sont quant à elles estimées à **1 890 143 €**

Le Budget primitif n'intègre pas de recettes d'emprunt.

Les grandes orientations qui sous-tendent le projet de budget primitif 2025 sont les suivantes :

- la stabilité des taux d'imposition à un faible niveau ; la CCPA ne prélève ni la taxe foncière ni le versement mobilité ;
- le fléchage de nouveaux moyens pour financer des équipements structurants du territoire, notamment dans la perspective de l'implantation future des EPR ;
- des tarifs liés à la gestion des déchets qui permettent de ne pas « décrocher » du coût réel, très impacté par les coûts de traitement imposés par Organom ;
- une ambition renforcée en matière d'investissement, autour de 11 millions d'euros en coût net ;
- pas de recours à l'emprunt en 2025 sauf sur le budget Annexe Immobilier Locatif

Le projet de budget 2025 met en exergue les priorités suivantes :

- La poursuite du soutien apporté à la rénovation, notamment thermique, des logements,
- Un soutien à la production de logements sociaux, via le PLH prolongé et la poursuite du fonds de concours pour les démolitions préalables aux projets de logements sociaux

- La poursuite du projet de Quartier des Affaires et des Savoirs à Ambérieu-en-Bugey
- La poursuite des travaux sur la base du schéma intercommunal des pistes cyclables
- La fin des travaux du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Ambérieu en Bugey et le début des études de celui de Meximieux
- Le début de la création d'un parking modulaire sur le tènement Cordier
- La fin du « marathon de la biodiversité » qui a atteint ses objectifs
- La création d'un parking de co-voiturage à la commune d'Ambérieu-en-Bugey situé sur la ZAE en Point-Boeuf
- La poursuite du fonctionnement du transport à la demande sur le territoire (Touquan), service qui ne cesse de s'accroître
- En matière d'offre touristique, la poursuite du projet « Vertical », d'aménagement de circuits ainsi que la construction du nouvel office de tourisme à Pérouges, « porte d'entrée » touristique du territoire. Le fonds de concours spécialisé pour les projets touristiques des communes est réactivé.
- Le maintien à un haut niveau du soutien financier aux communes pour les compétences relevant de la proximité : voirie, écoles, périscolaire, action sociale, patrimoine... et aux associations locales pour assurer une offre sportive et culturelle de qualité et de proximité. Un renforcement de la DSC pour participer aux frais de gestion des gymnases utilisés par les collèges et lycées
- Le renforcement des actions dans le cadre de la Convention d'Objectifs Territoriale signée avec l'ADEME et la poursuite des dispositifs IMPACTe, de relampage et d'autoconsommation électrique en lien avec les bâtiments des communes
- Pour la compétence « déchets », et des déchetteries ainsi que la 2^{ème} année du déploiement des bacs jaunes en masse
- En matière bâtiminaire, la CCPA :
 - o engage l'agrandissement du centre technique de Ste-Julie et poursuit les actions de mise en sécurité du site
 - o procède à l'acquisition d'un nouveau bâtiment par le portage de l'EPF situé au Parc du Cheval
 - o lance la phase opérationnelle de la tranche n°3 « volet patrimonial » du Château de Chazey-sur-Ain (réaménagement paysager du parc, aménagement touristique,)
 - o étudie également l'acquisition du bâtiment MFS à Ambérieu-en-Bugey
- La poursuite d'opérations axées sur les compétences Eau-Assainissement, notamment au niveau d'un schéma directeur en eau potable,
- Le cofinancement des travaux d'investissement du CECOF. La poursuite de l'aide à l'investissement productif des PME